

Le lundi 10 octobre 2011 – le dix octobre deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie – Paule VAUDE
M. Max BOIRAME
M. Michel ARNOULD
M. Claude SCRABALAT
Mme Myriam BATAILLE - PETIT
Mme Marie – Odile LECLERE
Mme Marie – France MOURLON
M. Yannick KERHARO
M. Laurent MARECHEAU
M. André BLANCHARD
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
M. Gérard PARGNY
M. Patrice MOUSEL
M. Stéphane DORUCH
M. Jean – Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. Claude VIGNON
M. Jean – Jack VELY

Absents excusés suppléés

Mme Catherine DELAPLACE excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. James COQUART excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE
M. Yannick HAVY, excusé, suppléé par M. Daniel RICHARD

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Alain BOURDAIRE, excusé, ayant donné pouvoir à M. Yannick KERHARO

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

- 1) Rentrée scolaire 2011/2012,
Effectifs scolaires et périscolaire
- 2) Subventions aux coopératives scolaires 2011,
- 3) Participations parentales pour les actions périscolaires 2011/2012,
Tarifications pour l'accueil en restauration scolaire de l'école privée du Val des Bois 2011/2012
- 4) Renouvellement du Contrat Enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,

- 5) Programme des actions extrascolaires pour 2012 et fixation des participations parentales pour ces actions,
- 6) Rémunération des vacataires des services périscolaires et extrascolaires pour 2012,
- 7) Modification du tableau des effectifs communautaires,
- 8) Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) et proposition de la liste des membres titulaires et suppléants,
- 9) Désignation des 4 délégués de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe auprès du Syndicat Mixte du Nord Rémois et des 2 membres devant siéger au bureau.
- 10) Point sur l'avancement du dossier « Pôle communautaire scolaire, sportif et de services » du secteur Est,
- 11) Point sur le dossier viabilisation de la 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois,
- 12) Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe,
Désignation du Maître d'œuvre
- 13) Point sur la visite de la Suippe,
- 14) Délégations exercées par le Président et le Bureau communautaire.

OCTOBRE 01

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 19 juillet 2011 entre l'Association « Centre des Sports Nautiques d'Asfeld » représentée par Monsieur Etienne FAURE Président, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'utilisation du matériel et l'encadrement du club de canoë-kayak le vendredi 5 août 2011 de 10h à 12h dans le cadre de la semaine « Raid Aventure » proposée aux enfants âgés de 9 à 17 ans.

OCTOBRE 02

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ARTICLE 1^{er} : un avenant n° 1 a été passé avec la SARL VIRREOS pour substitution au 1^{er} janvier 2011 à la SARL CS BTP 51.

ARTICLE 2 : un avenant n° 2 est passé avec la SARL VIRREOS pour la modification du marché initial du fait de la transformation de la réhabilitation en déconstruction, reconstruction conduisant à des études complémentaires pour la somme de 1 726,10 € H.T., ce qui porte le marché initial à 5 685,13 € H.T.

OCTOBRE 03

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 24 juin 2011 entre Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, d'une part, Madame Katia LASFARGUES, Présidente de l'OGEC de l'Ecole privée du Val des Bois à Warmeriville et Madame Isabelle WITKOWSKI, Directrice de l'Ecole privée du Val des Bois, d'autre part, pour l'accueil en restauration scolaire à Warmeriville des élèves de l'école privée du Val des Bois pour l'année scolaire 2011/2012.

OCTOBRE 04
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 5 septembre 2011 entre le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims, 45 rue Cognacq Jay représenté par son Directeur Général Monsieur JP MICHELANGELLI, l'Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture du CHRU de Reims représenté par sa Directrice Mme Catherine AULOGE d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant la formation de Mademoiselle Marion KURZ qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 4 juin au 29 juin 2012.

OCTOBRE 05
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 5 septembre 2011 entre le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims 45 rue Cognacq Jay représenté par son Directeur Général Monsieur JP MICHELANGELLI, l'Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture du CHRU de Reims représenté par sa Directrice Madame Catherine AULOGE, d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant la formation de Mademoiselle Emilie LARNAUDIE qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boult » à Boult sur Suipe pour la période du 14 novembre au 9 décembre 2011.

OCTOBRE 06
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 30 septembre 2011 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Monsieur Jérôme ANDRE, Directeur du Centre AFPA de Reims d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part et Mademoiselle Samantha GRESSIER qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt et au service périscolaire de Bazancourt pour la période du 2 octobre au 15 octobre 2011.

OCTOBRE 07
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 23 septembre 2011 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'une part, Madame Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt et Présidente de l'OCCE Coopérative scolaire maternelle de Bazancourt d'autre part et Madame Florence GUYOT Responsable du cours de danse, qui utilisera la salle de motricité de l'école maternelle exclusivement en vue de la pratique des cours de danse modern'jazz concernant les élèves de moyenne et grande section.

OCTOBRE 08

*Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire.
Participations parentales périscolaires et tarifications 2011/2012
28 pour*

Monsieur Claude SCRABALAT, Vice-Président en charge de la commission scolaire et périscolaire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 30 septembre 2011.

Un point est fait d'une part sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2011/2012 et d'autre part sur les crédits scolaires déjà consommés dont les montants ont été communiqués aux directeurs d'école à savoir :

ECOLES PUBLIQUES

AUMENANCOURT

SAINT ETIENNE S/SUIPPE

- Maternelle

TPS	0
PS	11
MS	14
GS	14

2 Classes ⇒ 39 élèves (39)

- Elémentaire

CP	22
CE1	18
CE2	19
CM1	21
CM2	21

4 classes ⇒ 101 élèves

BAZANCOURT

- Maternelle

PS	23
MS	24
GS	33

3 classes ⇒ 80 élèves

- Elémentaire

CP	31
CE1	32
CE2	35
CM1	22
CM2	27

6 classes \Rightarrow 147 élèves

Pour le secteur :

+ 1 poste de psychologue scolaire

+ 1 poste ZIL

+ 1 poste Maître E spécialisé

BOULT SUR SUIPPE

- Maternelle

TPS	4
PS	37
MS	21
GS	32

4 classes \Rightarrow 94 élèves (90)

1 AVSI (10h)

- Elémentaire

CP	24+7=31
CE1	23
CE2	21
CM1	16
CM2	22

5 classes \Rightarrow 113 élèves

1 AVSI (10h)

HEUTREGIVILLE (Regroupement Pédagogique HEUTREGIVILLE/EPOYE/SAINT MASMES)

- Maternelle

PS	5
MS	2
GS	5

12 élèves

1 classe Petite Section et Moyenne Section à Heutrégiville de 23 élèves (dont 7 élèves d' Heutrégiville)

- Elémentaire

CP	1
CE1	2
CE2	3
CM1	1
CM2	2

9 élèves

2 classes GS/CP et CE1/CM1 pour 40 élèves à SAINT MASMES (dont 9 élèves d'Heutrégiville)

1 classe CE2/CM2 de 20 élèves à EPOYE (dont 5 élèves d'Heutrégiville)

ISLES SUR SUIPPE

- Maternelle

PS	8
MS	13
GS	6+6 avec CP élémentaire

1 classe ⇒ 33 élèves

- Elémentaire

CP	13
CE1	4
CE2	5
CM1	6
CM2	6

2 classes ⇒ 34 élèves

1 AVSI (24h)

WARMERIVILLE

- Maternelle

TPS	0
PS	24
MS	23
GS	16

3 classes ⇒ 63 élèves (63)

- Élémentaire

CP	32
CE1	24
CE2	22
CM1	23
CM2	25

5 classes \Rightarrow 126 élèves
1 AVSI pour enfant L. ROMAIN (18h)

TOTAUX :

<u>Maternelle</u>	<u>309 élèves (dont 4 TPS)</u>	<u>14 classes (- 22)</u>
<u>Elémentaire</u>	<u>521 élèves</u>	<u>22 classes (+3)</u>
TOTAUX	830 élèves	36 classes (-19)

Ce qui représente une baisse globale de 19 élèves par rapport à 2010/2011.

ECOLE PRIVEE DU VAL DES BOIS A WARMERIVILLE

- Maternelle

TPS	3
PS	20
MS	14
GS	18

Soit 55 élèves pour 2 classes dont
Warmeriville 23
Isles sur Suipe 6
Heutrégiville 4
Ce qui représente 33 élèves
22 élèves sont extérieurs à la CCVS

- Élémentaire

CP	10
CE1	17
CE2	17
CM1	8
CM2	15

Soit 67 élèves pour 3 classes dont
Warmeriville 32
Isles sur Suipe 13
Heutrégiville 5
Bazancourt 1
Ce qui représente 51 élèves
16 élèves sont extérieurs à la CCVS

COLLEGE DE BAZANCOURT

EFFECTIFS

6 ^{ème}	119	
5 ^{ème}	113	
4 ^{ème}	99	
3 ^{ème}	<u>95</u>	
<u>TOTAL</u>	426	
SEGPA	<u>32</u>	
GLOBAL	458 (+ 25)	répartis ainsi :

Elèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe	:	378
Elèves de la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne	:	66
Autres	:	14

D'autre part, 6 élèves du secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe fréquentent le collège de Witry les Reims.

Une information est également donnée sur le montant des subventions 2011 à attribuer aux coopératives scolaires.

D'autre part il a été demandé aux directeurs d'écoles de préciser leurs demandes en matériels et en travaux par écrit avant janvier 2012 et pour les écoles de Warmeriville et Isles sur Suipe d'établir l'inventaire des mobiliers à conserver afin de définir les besoins en mobiliers pour le nouveau groupe scolaire.

Concernant les actions périscolaires un point est fait sur la fréquentation depuis la rentrée 2011 à savoir :

SERVICE PERISCOLAIRE

L'état présenté ci-dessous retrace l'évolution du service périscolaire (matin, midi, soir).

Effectifs à la rentrée 2011/2012

Septembre 2011		AS	BA	BO	IS	WA	WA Val des Bois	TOTAL
Matin		14	18	13	8	23		76
Midi	Mat.	16	25	26	14	24	8	113
	Elém.	43	49	49	15	46	20	222
Soir 1		25	62	32	16	53		188
Soir 2		8	8	10	5	20		51
TOTAL		106	162	130	58	166	28	650

Pour mémoire effectifs en fin d'année scolaire 2010/2011

Juin 2011		AS	BA	BO	IS	WA	WA Val des Bois	TOTAL
Matin		13	12	11	6	18		60
Midi	Mat.	20	25	24	12	28	10	119
	Elém.	35	43	42	14	39	20	193
Soir 1		23	60	30	13	45		171
Soir 2		5	8	6	3	14		36
TOTAL		96	148	113	48	144	30	579

Pour les participations parentales 2011 liées aux accueils périscolaires pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 (recalées sur l'année scolaire), sachant que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles,

Considérant les modalités de calcul du quotient familial à savoir :

Revenu fiscal de référence N – 2/12

Nombre de parts

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataire isolé,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3^{ème} enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concernant les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €
- la tranche 2 concernant les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €

Concernant la tarification de la restauration pour Bazancourt, les participations parentales sont ajustées d'une majoration de 0,10 € pour tenir compte de l'augmentation du prix du repas facturé par le collège de Bazancourt.

Le document est annexé à la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE du compte rendu concernant les effectifs scolaires et périscolaires,

MAINTIENT les tarifications 2011 pour le 1^{er} trimestre scolaire 2011/2012,

VALIDE les participations parentales périscolaires proposées ci-dessus pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012.

OCTOBRE 09

Subventions aux coopératives scolaires 2011/2012

28 pour

Monsieur Claude SCRABALAT indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions à octroyer aux coopératives scolaires pour l'année 2011/2012 afin que celles-ci puissent mettre en œuvre leurs projets.

Il donne lecture de la proposition formulée par le bureau communautaire à savoir :

- versement d'un socle fixe sur la base de 21,64 € par élève à chaque coopérative, (+1%)
- Ajout d'une indemnité compensatrice permettant de garantir une subvention équivalente à celle accordée en 2003.

Ainsi, dans le cadre de ces dispositions la Communauté de Communes ne prend plus en charge les dépenses directes liées aux actions des coopératives (ex. : transport, goûter, etc...), les subventions octroyées les ayant intégrées.

Les coopératives scolaires doivent gérer leurs projets et justifier de l'emploi des subventions tous les ans en fin d'année scolaire.

Considérant les effectifs scolaires, il est proposé la répartition suivante :

	Effectif 2010/2011	Effectif 2011/2012	Subvention 2010/2011	Subvention 2010/2011 21,64€/élève	Compensation 2011/2012	Subvention 2011/2012 à verser
Coop.Auménancourt	144	140	5 062	3 030	+1 941	4 971
Coop.Maternelle Bazancourt	81	80	1 736	1 731	0	1 731
Coop.Elémentaire Bazancourt	151	147	3 236	3 181	0	3 181
Coop.Maternelle Boult s/Suipe	98	94	2 100	2 034	0	2 034
Coop.Elémentaire Boult/Suipe	108	113	2 711	2 445	+ 420	2 865
Coop.Maternelle Isles s/Suipe	37	33	1 638	714	+ 762	1 476
Coop.Elémentaire Isles s/Suipe	35	34	2 363	736	+ 1 582	2 318
Coop.Maternelle Warmerville	67	63	1 436	1 363	0	1 363
Coop.Elémentaire Warmerville	128	126	3 634	2 727	+ 886	3 613
TOTAL	849	830	23 916	17 961	+ 5 591	23 552

Ce qui représente une baisse de 1,52 % par rapport à 2010/2011 pour une baisse des effectifs de 2,24 %.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE de verser les dites subventions aux coopératives scolaires.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget 2011.

OCTOBRE 10
Tarification de la prestation repas 2011/2012
Ecole privée du Val des Bois.
28 pour

Afin de lever toute ambiguïté juridique et de permettre à chaque entité, la Communauté de Communes comme l'école privée du Val des Bois, d'assumer sa responsabilité, il a été proposé à l'école privée et à l'OGEC d'assurer la gestion et l'encadrement de la restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2011.

A ce titre, M. KERHARO indique à l'assemblée qu'une convention pour l'accès à cette restauration scolaire sur la commune de Warmeriville est conclue avec l'Ecole privée du Val des Bois pour l'année 2011/2012.

Il propose dans ce cadre de valider les tarifications suivantes :

- Prix du repas facturé pour les élèves domiciliés au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 2,45 €
(Ce prix permet de maintenir l'égalité de prestation entre les familles de la CCVS fréquentant l'une ou l'autre des structures publiques ou privées. Un prix identique de 5,15 € étant facturé tant par la CCVS que par l'OGEC du Val des Bois aux familles domiciliées sur le territoire de la CCVS).
- Prix du repas facturé pour les élèves extérieurs à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 4,27 €
- Prix du repas adulte accompagnant facturé 4,55 €
(Ces deux derniers tarifs correspondent au prix de revient enfant et adulte).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'APPLIQUER les tarifs énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2011/2012 concernant la fourniture de repas à l'école privée du Val des Bois de Warmeriville.

OCTOBRE 11
Contrat Enfance et Jeunesse 2011/2014
28 pour

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé en 2007 pour 4 ans pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010 est arrivé à expiration le 31 décembre 2010.

Afin de maintenir la politique de la Communauté de Communes en faveur des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales propose la signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse pour 4 ans pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement permettant d'assurer la continuité du soutien financier apporté par la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne dans le cadre du Contrat Temps Libre pour les enfants âgés de 6 à 17 ans révolus.

Il reprend les actions déjà co - financées dans le précédent contrat Enfance et Jeunesse.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

AUTORISE le Président à signer le Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne pour une période de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2011.

OCTOBRE 12

Compte rendu de la commission Enfance Jeunesse Education

Actions extrascolaires

Programme 2012

Règlement intérieur extrascolaire

Participations parentales 2012

28 pour

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice – Président en charge de la commission Enfance Education présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 6 octobre 2011.

Après avoir fait un point sur l'activité des 2 crèches qui démontre que les établissements fonctionnent bien et sur le Relais des Assistantes Maternelles, il est dressé un bilan des actions menées durant l'été 2011 sur l'ensemble des sites et pour les différents séjours,

La fréquentation est similaire à l'année précédente. Le résultat financier est conforme à nos prévisions budgétaires.

Présentation est ensuite faite de la programmation des actions pour 2012 à savoir :

PETITES VACANCES 2012

Hiver 2012			
	Thèmes	Séjour	Sites ouverts
Du 27/02 au 02/03	Une toque pour M. Renard		Bazancourt Warmeriville
Du 05 au 09/03	Au rythme des percussions	SKI	Bazancourt Warmeriville

Printemps 2012			
		Séjour	Sites ouverts
Du 23 au 27/04	Du rififi chez les clowns		Bazancourt
	De la chenille au papillon		Warmeriville
Du 30/04 au 04/05	Le printemps des créations		Boult sur Suipe Warmeriville
	Stage « perles » (12-17ans)		Salle ados

		Séjour	Sites ouverts
Du 29 au 31/10	Récup'art		Bazancourt Warmeriville
Du 05 au 06/11	Attention monstres ! Nous voilà		Bazancourt Warmeriville

Noël 2012			
		Séjour	Sites ouverts
Du 26 au 28/12	Noël ici et ailleurs	/	Warmeriville
Du 02 au 04/01	Tout droit vers la banquise	/	Bazancourt

ETE 2012

	Bazancourt	Warmeriville	Auménancourt.	Boult/Sur Suipe	Sortie	Mini camp	Stage	Ados	Séjours
Semaine 28 Du 09 au 13/07	PEP'S ET LOLA....VOUS CONNAISSEZ ?				Waligator (Metz) Jeudi 12/07	/	Cinéma (9/13)	/	MER (9/17)
Semaine 29 du 16 au 20/07	LES PETITES HISTOIRES DE PEP'S ET LOLA				Cinéma (Reims) Mercredi 18/07	/	Poney (7/8)	Chantier nature	
Semaine 30 Du 23 au 27/07	OLYMPIQUEMENT VOTRE, MISS LOLA				Olympiades (Bazancourt) Vendredi 27/07	OUI Mercredi et jeudi	/	/	RAID AVENTURE (9/17)
Semaine 31 Du 30/07 au 03/08	OU EST PEP'S ?				Cité des enfants (Paris) Mercredi 01/08	OUI Jeudi et Vendredi	Cirque (7/13)	/	EQUITATION (9/13)
Semaine 32 Du 06 au 10/08	L'Animalerie de PEP'S et LOLA	FERME			Parc animalier Mercredi 08/08	OUI Jeudi et vendredi	Poney (9/13)	/	CAMP de 3 jours (6/13)
Semaine 33 Du 13 au 17/08 (4 jours)	LOLA FAIT SA SIRENE	FERME			Bulléo (Epernay) Vendredi 17/08	/	/	/	/
Semaine 34 Du 20 au 24/08	PEP'S SUPER STAR	FERME			Kabaret (Reims) Mercredi 22/08	/	Hip Hop Slam (11/15)	/	/
Semaine 35 Du 27 au 31/08	FERME	LOLA ET PEP'S AU FAR WEST	FERME		Mer de sable (Ermenonville) Mercredi 29/08	/	/	/	/

En parallèle à ce programme, d'autres actions pourront être menées au cours de l'année.
La commission a émis un avis favorable à l'ensemble de cette programmation.

PARTICIPATIONS PARENTALES 2012 EXTRASCOLAIRE

	T1 QF<400 €	T2 QF≥400€
JOURNEE PETITES VACANCES SCOLAIRES-MERCREDI		
1er enfant	6,88 €	7,57 €
2e enfant	5,90 €	6,49 €
3e enfant	4,90 €	5,40 €
EXT	10,00 €	11,02 €
1/2 JOURNEE PETITES VACANCES SCOLAIRES-MERCREDI		
1er enfant	4,40 €	4,85 €
2e enfant	3,93 €	4,33 €
3e enfant	3,42 €	3,77 €
EXT	6,04 €	6,65 €

...		
SEMAINE ETE		
Tarif CCVS	37,20€	41,00 €
Tarif EXT	50,90 €	56,00 €
Majoration sortie Nigloland + Félines	5,45 €	6,00 €
Mini-camp	9,27 €	10,20 €
Poney CCVS	64,00 €	71,00 €
Poney EXT	90,00 €	100,00 €
Stage Cirque CCVS	49,50 €	55,00 €
Stage Cirque EXT	90,00 €	100,00 €
Stage Cinéma CCVS	72,00 €	80,00 €

Stage Cinéma CCVS	130,50 €	145,00 €
Stage Hip-Hop/Slam CCVS	54,00 €	60,00 €
Stage Hip-Hop/Slam EXT	108,00 €	120,00 €

GARDERIES		
CCVS 7h30/9h00	2,09 €	2,30 €
EXT 7h30/9h00	2,81 €	3,10 €
17h00/18h30	2,09 €	2,30 €
EXT 17h00/18h30	2,81 €	3,10 €
CCVS Repas Boulton/Warmo	4,68 €	5,15 €
EXT Repas Boulton/Warmo	6,33 €	6,97 €
CCVS Panier repas	2,27 €	2,50 €
EXT Panier repas	3,46 €	3,81 €
CCVS 1h de garde ss repas	1,74 €	1,92 €
EXT 1h de garde ss repas	2,34 €	2,58 €

SEJOURS		
Séjour ski	CCVS : 350 € EXT : 600 €	CCVS : 395 € EXT : 660 €
Séjour mer	CCVS : 336 € EXT : 573 €	CCVS : 370 € EXT : 631 €
séjour équitation	CCVS : 136 € EXT : 218 €	CCVS : 150 € EXT : 240 €
séjour Raid Aventure	CCVS : 100 € EXT : 155 €	CCVS : 110 € EXT : 171 €
Séjour 3 jours en camp	CCVS : 45 € EXT : 91 €	CCVS : 50 € EXT : 101 €

PROPOSITIONS TARIFS 2012 : ACTIONS ADOS

Activités ADOS	T1 QF<400€		T2 QF≥400€	
	CCVS	Ext	CCVS	Ext
Accrobranches	16,81 €	23,63 €	18,50 €	26,00 €
Bowling	5,90 €	10,00 €	6,50 €	11,00 €
Chantier nature	Gratuit	63,60 €	Gratuit	70,00 €
Cinéma	6,81 €	10,00 €	7,50 €	11,00 €
Sortie à Reims	4,54 €	9,09 €	5,00 €	10,00 €
Karting	10,45 €	14,54 €	11,50 €	16,00 €
Karting sur glace	14,09 €	19,09 €	15,50 €	21,00 €
Laser Game	9,54 €	15,45 €	10,50 €	17,00 €
Match de basket	6,81 €	10,00 €	7,50 €	11,00 €
Match de hockey	6,81 €	10,00 €	7,50 €	11,00 €
Parc Attractions	25,45 €	34,54 €	28,00 €	38,00 €
Patinoire	5,00 €	6,81 €	5,50 €	7,50 €
Soirée P'tit repas	6,81 €	10,00 €	7,50 €	11,00 €
Sortie Mac Do/Cinéma	10,90 €	15,45 €	12,00 €	17,00 €
Stade de France	27,27 €	40,90 €	30,00 €	45,00 €
Stage de karting	68,18 €	101,80 €	75,00 €	112,00 €
Semaine Pass'Sports	9,00 €	13,60 €	10,00 €	15,00 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE à l'unanimité

1. le programme des actions présentées,
2. les participations parentales 2012 telles que proposées.

OCTOBRE 13

**Modification du règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance
28 pour**

M. GUREGHIAN, Vice -Président en charge de la commission Extrascolaire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance.

Ce règlement modifié est proposé par la commission du 6 octobre 2011. Les modifications apportées sont mineures et techniques. Elles sont présentées à l'assemblée.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

OCTOBRE 14

**Rémunération des personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires/extrascolaires.
(Centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions adolescents), non titulaires à temps non
complet à compter du 1^{er} janvier 2012
28 pour**

Considérant qu'il convient de rémunérer les personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions en faveur des adolescents) non titulaires conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé les éléments de rémunérations suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Tarif horaire unique assis sur l'indice brut 297 majoré 292 majoré de 10 % de congés payés (ou indice minimum légal de rémunération de la Fonction Publique Territoriale).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Statuts	Indices	Proposition Pour 6 h de travail par jour	Valeur indicative actuelle
Contrat d'engagement éducatif	Brut : 297 Majoré: 295	(Valeur horaire de l'indice majoré 295 x 2,20)	19,80 €
Non diplômé	Brut : 297 Majoré : 295	(valeur horaire de l'indice majoré 295 x 6)	54.00 €
Stagiaire BAFA	Brut : 318 Majoré : 305	(valeur horaire de l'indice majoré 305 x 6)	55,86 €
Titulaire BAFA	Brut : 328 Majoré : 312	(valeur horaire de l'indice majoré 312 x 6)	57.18 €
Spécialisé BAFA ou Assistant sanitaire	Brut : 337 Majoré : 319	(valeur horaire de l'indice majoré 319 x 6)	58.44 €
Directeurs et directeurs adjoints (non BAFD)	Brut : 348 Majoré : 326	(valeur horaire de l'indice majoré 326 x 6)	59.70 €
Directeurs et directeurs adjoints	Brut : 364	(valeur horaire de l'indice	

(BAFD)	Majoré : 338	majoré 338 x 6)	61.92 €
--------	--------------	-----------------	---------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Pour l'encadrement à la demi-journée, la rémunération sera divisée par 2.

GARDERIES EXTRASCOLAIRES

Pour les agents non titulaires à temps non complet

Par heure de garderie du matin et/ou du midi (restauration scolaire) et/ou du soir	Indice : Brut : 297 Majoré : 295	Valeur horaire de l'indice majoré 295	9.00 €
--	--	---------------------------------------	--------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

SUPPLEMENT MINI CAMPS + SEJOURS

Pour les agents non titulaires à temps non complet

Par nuitée travaillée	Indice : Brut : 297 Majoré : 295	Valeur horaire de l'indice majoré 295 x 1,27	11,44 €
-----------------------	--	--	---------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Aucun agent ne pourra recevoir une rémunération inférieure à l'indice minimum légal défini pour la Fonction Publique Territoriale.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2012 de cette nouvelle grille de rémunération pour les dits personnels.

OCTOBRE 15

**Modification du tableau des effectifs communautaires
28 pour**

Compte tenu des besoins en personnel dans les crèches communautaires de Warmeriville et de Boulton sur Suipe,

Il est proposé de créer 2 postes d'Agent Social de 2^{ème} classe à temps complet + heures supplémentaires.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de créer dès le 1^{er} novembre 2011, 2 postes d'Agent social de 2^{ème} classe à temps complet + heures supplémentaires.

OCTOBRE 16

*Création d'une Commission intercommunale des Impôts Directs
28 pour*

Le Président expose au Conseil Communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission est :

- à prendre, à la majorité simple, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2011, pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012,
- notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 15 janvier 2012.

Il précise que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale,

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté. Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le Conseil communautaire.

Cette liste sera notifiée à la Direction départementale ou régional des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

OCTOBRE 17

*Liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
28 pour*

Par délibération du 10 octobre 2011 n° OCTOBRE 16, le Conseil Communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leur suppléant en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessous, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste annexée de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants.

Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

OCTOBRE 18

Syndicat Mixte du Nord Rémois

Election des 4 membres du Comité Syndical et des 2 membres du Bureau Syndical

Considérant l'arrêté modifié du 15 septembre 2011 portant création du Syndicat Mixte du Nord Rémois,

Considérant que notre collectivité est représentée au sein du Comité Syndical de ce groupement par 4 membres,

Considérant que notre collectivité est représentée au sein du Bureau Syndical de ce groupement par 2 membres,

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection de ceux – ci.

Il est proposé pour siéger au sein du Comité Syndical, les conseillers communautaires suivants qui ont fait acte de candidature à savoir :

- Yannick KERHARO
- Guy RIFFE
- Claude VIGNON
- Franck GUREGHIAN

Il est proposé pour le Bureau Syndical les conseillers communautaires suivants :

- Yannick KERHARO
- Guy RIFFE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCEDE aux élections :

POUR LE COMITE SYNDICAL ont obtenu :

✓ Yannick KERHARO	28 voix
✓ Guy RIFFE	28 voix
✓ Claude VIGNON	28 voix
✓ Franck GUREGHIAN	28 voix

Messieurs Yannick KERHARO, Guy RIFFE, Claude VIGNON, Franck GUREGHIAN sont désignés membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Nord Rémois.

POUR LE BUREAU SYNDICAL ont obtenu :

✓ Yannick KERHARO	28 voix
✓ Guy RIFFE	28 voix

Messieurs Yannick KERHARO et Guy RIFFE sont désignés membres du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Nord Rémois.

Point sur l'avancement des dossiers en cours.

Un point est fait à l'assemblée sur l'avancement des dossiers en cours :

1. Pôle scolaire et de services à Warmeriville

Un planning de l'opération est présenté à savoir :

	DELAI	RETARD
• Pose de la clôture	03/10/2011	
• Implantation bornage	10/10/2011	
• Branchement et installation de la base de vie	17/10/2011	
• Voirie Réseaux Divers	14/11/2011	
• MACONNERIE		
• Opération de réception	Entre le 02/07 et le 14/08/2012	
• Consuel	En juillet 2012	
• AMENAGEMENT / IMMOBILIER	13/08/2012	

2. Viabilisation de la 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois :

Un planning de l'opération est présenté à savoir :

Date limite de réception des offres	Jeudi 29 septembre 2011
Réception des offres	Lundi 3 octobre 2011
Remise du rapport d'analyse	Mercredi 12 octobre 2011
Présentation du rapport d'analyse à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe	Entre le 14 et le 20 octobre 2011
Délibération du Conseil Communautaire	21 novembre 2011
Notification des marchés et début de la préparation de chantier	Après le 21 novembre 2011
Début des travaux	2 janvier 2012

3. Visite de la rivière Suippe

M. VIGNON rappelle qu'une demi journée de visite de la rivière Suippe est organisée en partenariat avec le S.I.A.BA.VE le mardi 25 octobre 2011 (même méthodologie que pour la visite de la Vesle). Il précise le programme de cette rencontre.

Il indique qu'un membre par commune de la Commission Environnement y sera convié.

4. Desserte du pôle agro – industriel

M. KERHARO informe l'assemblée que le Président du Conseil Général de la Marne a inscrit la question de la desserte du Pôle agro –industriel de Bazancourt / Pomacle à l'ordre du jour de la session d'octobre 2011 afin de pourvoir au financement d'une première tranche de travaux dès 2012.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

OCTOBRE 19

***Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe
Passation du marché de maîtrise d'œuvre sur concours
28 pour***

Le Cabinet MG CONSEIL, a procédé au lancement du concours de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation par déconstruction / reconstruction d'un pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe.

Au terme de cette procédure, le groupement composé de la SARL BUREAU ARCHITECTURE URBANISME Architectes (mandataire) à Talant (21241), des bureaux d'études SARL CLEMENT à Fontaine lès Dijon, SARL PROJELEC LE MILLENIUM à Belfort (90000), SARL CLIMA SANIT INGENIERIE à Dijon et ACOUSTIQUE France à Châlons sur Saône a été désigné lauréat sur avis du jury dont la séance s'est tenue le 10 octobre 2011.

Les négociations engagées avec le mandataire du groupement ont abouti aux conditions financières suivantes :

Part de l'enveloppe affectée aux travaux :	3 200 000 € H.T.
Forfait provisoire de rémunération :	392 000 € H.T.
incluant les missions de base pour :	352 000 € H.T.(11,00%)
et la missions OPC pour :	40 000 € H.T (1,25%)

Détail de la mission de base :

- Esquisses,
- Avant Projet Sommaire APS,
- Avant Projet Détaillé APD,
- Avant Projet AVP,
- Etudes de Projet PRO,
- Assistance à la passation des contrats de travaux ACT,
- Etudes d'exécution EXE sur les lots techniques (structures, électricité, chauffage, climatisation, ventilation, plomberie,...),
- Examen de conformité et visa des études d'exécution pour les autres lots,
- Direction de l'exécution du contrat de travaux DET,
- Missions CSSI et déchets.

Mission OPC

- Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.

avec un 1^{er} et un 2^{ème} taux de tolérance définis à 3 %.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE D'ATTRIBUER à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction / construction d'un pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe au Groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la SARL BUREAU ARCHITECTURE URBANISME Architectes à Talant (21241) dans les conditions exposées ci-dessus,

D'AUTORISER le Président à signer le marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.